



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

communautés de communes

Question écrite n° 73490

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions d'éligibilité au produit des amendes de police. Actuellement, seules les communes peuvent prétendre au bénéfice de ces subventions. Les communautés de communes s'en trouvent exclues alors même qu'elles réalisent les travaux au profit des communes membres. Face à un tel manque de cohérence, il est indispensable de modifier les conditions d'éligibilité de ce dispositif d'aide financière lorsque la maîtrise d'ouvrage des travaux est assumée par une communauté de communes. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lemoine](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73490

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1050